MUNICIPALITÉ
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 737-2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2026 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 737-2026 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme numéro 672-2024 dans le but d'agrandir l'affectation *« extraction »* à même l'affectation *« résidentielle de faible densité »* et d'autres modifications, pour donner suite à une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 27e jour du mois d'octobre 2026.

Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, ce 27e jour du mois d'octobre 2026, entre 8 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27e jour du mois d'octobre 2026.

Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier